



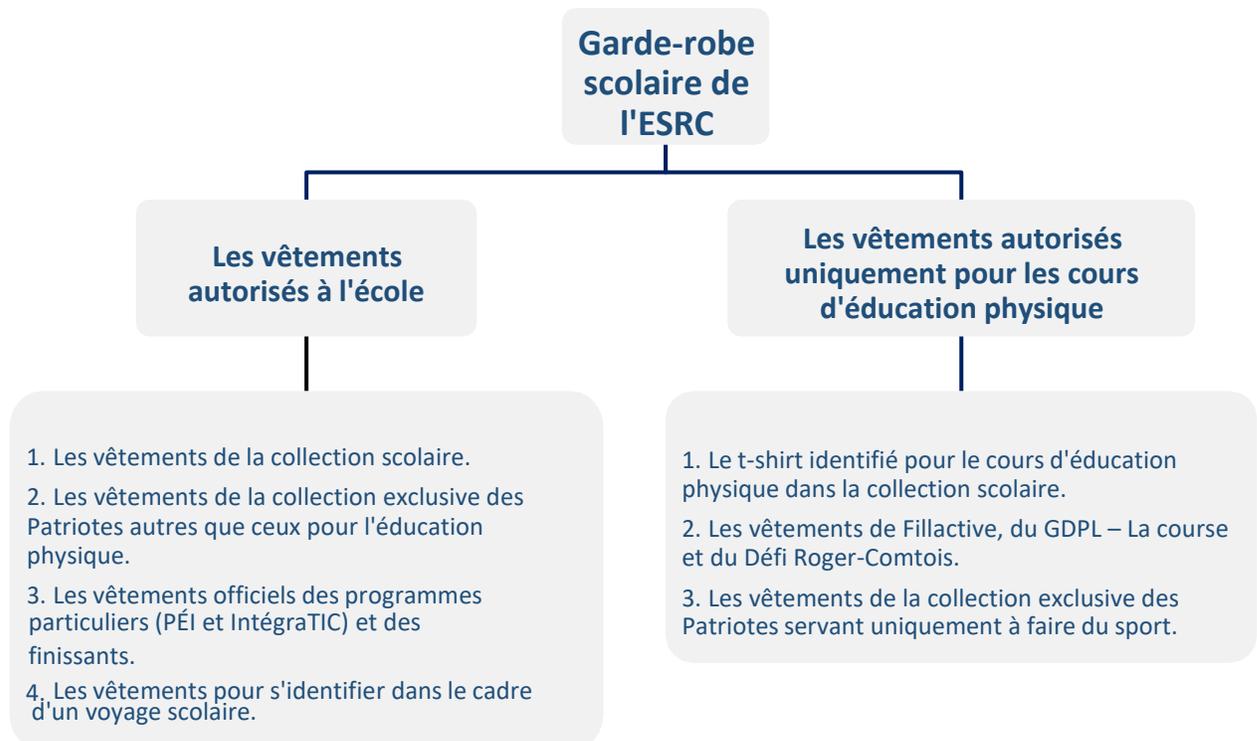
## Politique vestimentaire ESRC 2023-2024

### Annexe 1

**La garde-robe scolaire de l'école secondaire Roger-Comtois** est constituée de :

1. La collection scolaire.
2. La collection « exclusive » des Patriotes.
3. Les vêtements officiels de l'ESRC des programmes particuliers (PÉI, IntégraTIC) et des finissants.
4. Les vêtements pour s'identifier dans le cadre d'un voyage scolaire.
5. Les vêtements de Fillactive, du GDPL – La course et du Défi Roger-Comtois.

L'école secondaire Roger-Comtois exige que tous les vêtements de la garde-robe scolaire soient portés proprement, correctement, décentement et comme ils ont été conçus (aucune modification permise). **À l'exception du cours d'éducation physique, le logo de l'école ou l'identification des Patriotes de l'ESRC ou d'un programme particulier de l'ESRC doit être visible entièrement en tout temps.** Voir les pages suivantes pour des exemples de vêtements autorisés et non autorisés.



## **LE HAUT**

1. Les vêtements de la garde-robe scolaire doivent être choisis selon la taille normale de l'élève, c'est-à-dire ni trop amples, ni trop serrés, ni trop longs, ni trop courts.
2. Le vêtement porté en éducation physique doit être exclusif pour ce cours, c'est-à-dire qu'il ne doit pas se porter le reste de la journée.
3. Sous le polo, le t-shirt, la robe, le coton ouaté ou la chemise de la collection scolaire, l'élève peut porter un gilet col-roulé ou un chandail à manches courtes ou longues.
4. Sous le cardigan et la veste, l'élève peut porter un polo ou un t-shirt provenant de la collection scolaire ou de la collection des Patriotes ou des vêtements des programmes particuliers et des voyages organisés par l'école. Il est possible de porter un gilet col-roulé ou un chandail à manches courtes ou longues. Ce vêtement doit se superposer avec le vêtement du bas.

## **LE BAS**

1. Mes vêtements du bas couvrent la majeure partie de la cuisse (robe, tunique, jupe, short, incluant les pantalons troués).

## **AUTRES**

1. Toute pièce de vêtement et autres accessoires ne doivent pas avoir de symbole à caractère sexuel, sexiste, relié à la drogue, à l'alcool ou à la violence.
2. Tout couvre-chef, casquette ou capuchon, doit être retiré en entrant dans l'école et doit être laissé au casier.
3. Les manteaux sont interdits en classe et à l'intérieur de l'école (à l'exception des déplacements d'arrivée et de sortie des élèves).
4. En aucun cas, la tenue vestimentaire ne doit laisser entrevoir les sous-vêtements.
5. Les vêtements portés à l'école doivent couvrir en tout temps le ventre et la poitrine.

## EXEMPLES DE VÊTEMENTS AUTORISÉS ET NON AUTORISÉS

- Le logo ESRC ou celui des Patriotes ou des programmes particuliers doit être visible entièrement en tout temps.
- En aucun cas, les vestes ou autres chandails *ne faisant pas partie de la garde-robe officielle de l'ESRC* ne peuvent être portés par-dessus les vêtements de la collection scolaire. En entrant dans l'école, tout comme le port du couvre-chef, ces vêtements doivent être retirés et laissés dans le casier.

Les vêtements autorisés <u>à l'école</u>		
1. Les vêtements de la collection scolaire autres que ceux pour l'éducation physique.		
2. Les vêtements de la collection exclusive des Patriotes <u>autres que celui pour l'éducation physique</u> .		
3. Les vêtements officiels des programmes particuliers (PEI, Intégra TIC, profil arts) et des finissants.		
4. Les vêtements pour s'identifier dans le cadre d'un voyage scolaire.		
5. Sous le cardigan et la veste ainsi que sous le polo, le t-shirt, la robe, le coton ouaté ou la chemise de la collection scolaire, il est possible de porter un gilet col-roulé ou un chandail à manches courtes ou longues.		
Les vêtements autorisés <u>uniquement en éducation physique</u>		
1. Le t-shirt identifié pour le cours d'éducation physique dans la collection scolaire.		
2. Les vêtements de la collection exclusive des Patriotes servant uniquement à faire du sport.		
3. Les vêtements de Fillactive, Filles sportives, Défi Roger-Comtois, GDPL – La course.		